

Coronavirus Covid-19 : la Ville de Beaune se mobilise pour les plus fragiles

Dans le cadre des mesures de confinement mises en place par le Gouvernement, la Ville de Beaune a mis en place un dispositif particulier à l'attention des seniors, identifiés comme la population la plus vulnérable à l'épidémie. Ces mesures permettent d'assurer une veille quotidienne des personnes fragiles ou isolées et de vérifier qu'elles soient bien approvisionnées en nourriture. Retrouvez l'ensemble des mesures ci-dessous.

Mise en place d'un service de portage de repas à Domicile

Face à l'épidémie, la Ville de Beaune a mis en place un service de portage de repas à domicile en collaboration avec l'ADMR. Il concerne **une centaine** de bénéficiaires.

Proposition d'un service d'aide aux courses par livraison à domicile

Le Maire de Beaune a sollicité le CCAS afin de mettre en place un service d'aide aux courses avec l'aide de bénévoles notamment de la Protection Civile et du Lions Club. Cette livraison à domicile permet là aussi d'apporter une aide substantielle à nos aînés.

Une veille téléphonique à destination des personnes vulnérables à l'initiative de la Ville de Beaune

A l'initiative de la Ville, une veille téléphonique à destination des personnes vulnérables a été créée.

Des Beaunoises et des Beaunois se sont ainsi proposés d'apporter leur aide aux seniors afin de maintenir le lien social avec des personnes souvent isolées. C'est ainsi que sous la coordination du CCAS une vingtaine de volontaires et notamment les élus du Conseil Municipal apportent leur contribution aux côtés des agents du Centre Communal d'Action Sociale.

La Ville organise ainsi une veille téléphonique quotidienne de près de **400 personnes âgées vulnérables**. Cette veille s'effectue sur la base du fichier canicule, qui recense déjà ces profils.

- **Au téléphone, les volontaires et les agents s'assurent que la personne ne manque de rien**, vérifient si elle reçoit ou non la visite de proches pour l'aider à faire des courses, etc.

- Les agents proposent quand cela est nécessaire de **mettre en place un portage de repas à domicile ou une aide aux courses.**

Mise à disposition d'attestations de déplacement

Tout le monde n'est pas équipé de matériel informatique. C'est pourquoi des attestations de déplacement dérogatoire vierges sont mises à disposition sur les portes des différents points d'accueil de la mairie (Hôtel de Ville, Annexe Lorraine, Espaces Beaune Blanches-Fleurs, Espace Beaune-Bretonnière, Espace Beaune Saint-Jacques, Salle des Fête de Challanges, Salle du temps libre de Gigny et du Camp Américain ...) Elles permettent aux personnes âgées de la remplir et de faire leurs courses dans le respect des consignes données par l'Etat.

La Ville de Beaune se mobilise pour les plus fragiles

-Mise en place d'un service de portage de repas à Domicile en collaboration avec l'ADMR.

-Mise en place d'un service d'aide aux courses par livraison à domicile avec l'aide de bénévoles notamment de la Protection Civile et du Lions Club.

-Mise en place d'une veille téléphonique à destination des personnes vulnérables, assurée par les conseillers municipaux, les agents du CCAS et des bénévoles volontaires.

**Contactez le CCAS
au 03.80.24.56.72**

